

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2015**

Madame, Monsieur,

Seloncourt, le 02 décembre 2015

1- Réaménagement rue VIETTE, rue du Centre

Membres

M. BUCHWALDER
M. ROBERT
MME MAUFFREY
MME ALZINGRE
M. LANUSSE-CAZALE
M. TISSERAND
M. TREMBLIN
M. GIGON
M. HUMBERT
M. BERTOSSI
M. COUTHERUT

Membres extérieurs

M. BÜHLER
M. PHEULPIN
M. MULLER
M.LENOIR

L'aménagement dit "Cœur de ville" comprend les deux rues Viette et Centre. Cette opération est prévue en deux phases

a – enfouissement des réseaux secs. Celui-ci piloté par le SYDED commencera au printemps 2016, les études réalisées par le bureau d'étude Jacquet va commencer auprès des Seloncourtois concernés par cette opération.

b – reprise complète de la voirie comprenant les voies, les aires de stationnement, les espaces piétonniers. Pour cela une maîtrise d'œuvre partielle sera réalisée par un prestataire

Rappel de la mission de maîtrise d'œuvre partielle.

Elle se décompose en six étapes

1- **ESQ** : Esquisse permettant de proposer plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme, ces éléments sont définis par un cahier qui définit les grands principes.

2 – **AVP** : Avant-projet précisant la composition générale en plans et établissant une estimation provisoire du coût prévisionnel par zone.

3 – **APD** : Avant-projet définitif déterminant les surfaces détaillées de tous les éléments du programme (plans, coupes, aspects, principes constructifs, matériaux....), établissant ainsi l'estimation définitive du coût prévisionnel par zone. Cela permettra de réaliser les dossiers de demandes de subvention.

4 – PRO : Etude projet, élaboration des schémas fonctionnels, les notes techniques et calculs précédent et commandant les plans d'exécutions réalisés par l'entreprise de TP ainsi que le devis quantitatif détaillé par lot.

5 – ACT : Prépare la consultation des entreprises, en fonction du mode de passation et de dévolution des marchés, analyse des offres et des variantes éventuelles

6 – EXE : avec VISA pour assistance à l'acceptation des plans d'exécutions.

Choix de l'entreprise ayant pour mission la maîtrise d'œuvre partielle.

	EURL Atelier DPJ	SETIB	CLERGET
ESQ	1 360,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
AVP	1 700,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €
APD	1 700,00 €	3 000,00 €	4 000,00 €
PRO	2 970,00 €	3 000,00 €	2 000,00 €
ACT	680,00 €	1 200,00 €	3 400,00 €
EXE	1 632,00 €	800,00 €	1 000,00 €
Total HT	10 042,00 €	16 000,00 €	18 400,00 €
TVA	2 008,40 €	3 200,00 €	3 680,00 €
Total TTC	12 050,40 €	19 200,00 €	22 080,00 €

Plusieurs critères ont été pris en compte pour définir le choix de l'entreprise.

- Visites de différentes réalisations,
- Contact avec le représentant de chaque entreprise,
- Analyse des offres.

Après concertation avec le bureau, l'entreprise SETIB a été retenue pour la maîtrise partielle de ce projet

Définitions des grands principes devant guider la réalisation du projet "Cœur de ville".

Principes généraux : Garder une homogénéité d'aspect avec le projet centre ville, tout en évitant sur l'ensemble un aspect trop minéral,

- Trottoir bas (environ 4 cm) avec 3 rangées de pavés de granit
- Potelets GHM,
- Candélabres,
- Plantation en pleine terre avec arrosage automatique,
- Garder les deux fontaines mais reprendre la fontaine du haut,
- Repositionnement de l'emplacement du marché

La commission Voirie du 26 novembre 2015 a émis un avis favorable

2 – Modification de la longueur de voirie classée dans le domaine public communal

Suite aux travaux d'aménagement du Centre ville et de l'intégration dans le domaine public communal, de l'extension de la rue du Général Leclerc, de la rue derrière le château, des trois parking, il convient de les intégrer dans la longueur

de voirie. Ces voies longues de 293 mètres linéaires porte ainsi la nouvelle longueur à 15 739 mètres linéaires

La commission Voirie du 26 novembre 2015 a émis un avis favorable

Divers

- Feux de l'école de Berne.

Des remarques ont été formulées sur les risques éventuels rencontrés sur les passages piétons.

Le fonctionnement des feux est normalisé et tous les utilisateurs (piétons et conducteurs) sont tenus de respecter les conditions fixées par le code de la route. Des panneaux complémentaires seront installés afin de rappeler les priorités aux piétons traversant la chaussée lorsqu'ils en ont l'autorisation.

- Rue des Sources

Un mauvais état de l'enrobé a été remonté, une étude réalisée par le service voirie est nécessaire afin de pouvoir déterminer le niveau d'intervention . L'intégralité de la rue est à reprendre, les niveaux transversaux de la chaussée rendent l'écoulement des eaux difficile lors d'une simple réfection de l'enrobé.

- Rue de la Côte

Il y a un risque lors de la traversée de la chaussée au niveau du Centre de formation, quelle solution peut être mise en place. Un passage piéton au niveau de la sortie du Centre de formation donnerait sur un bas côté sans trottoir et sans éclairage, ce côté de chaussée est sur la commune d'Audincourt qui a déjà répondu défavorablement à une demande précédente. Un passage du coté de la sortie d'Hermès nécessiterait la création d'un bateau et ne serait pas utilisé.

Jean Marc ROBERT
Vice-Président

